

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional, le vendredi dix-neuf janvier deux mil dix-huit à neuf heures neuf, sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, président du Conseil régional.

**Sont présents :**

Monsieur Marc GRICOURT, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Monsieur Benoît FAUCHEUX, Madame Isabelle GAUDRON, Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Anne BESNIER, Monsieur Charles FOURNIER, Madame Christelle de CRÉMIERS, Monsieur Mohamed MOULAY, Vice-présidents, membres de la Commission permanente.

Monsieur Guillaume PELTIER, Madame Claude GREFF, Monsieur Nicolas FORISSIER, Madame Marie-Agnès LINGUET, Monsieur Louis COSYNS, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Véronique PÉAN, Madame Jeanne BEAULIER, Monsieur Charles DE GEVIGNEY, membres de la Commission permanente.

**Assistent sans voix délibérative :**

Madame Michelle RIVET, Madame Estelle COCHARD, Monsieur Fabien VERDIER, Monsieur Pierre COMMANDEUR, Monsieur NICAUD, Présidents de commission

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur Harold HUWART (pouvoir à Mme BESNIER), Vice-président  
Monsieur Nicolas FORISSIER (pouvoir à M. PELTIER jusqu'à 9 H 45), Madame Mathilde PARIS (pouvoir à M. CHASSIER), membre de la Commission permanente

**M. le Président.**- Avant d'ouvrir la séance, je vais procéder à l'appel.

*(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)*

**M. le Président.**- Nous pouvons ouvrir nos travaux.

**Désignation du secrétaire de séance**

**M. le Président.**- Je propose de désigner Monsieur Marc GRICOURT secrétaire de séance.

*(Approbation de Monsieur Marc GRICOURT)*

**Modification de l'ordre du jour – rapports en procédure d'urgence**

**M. le Président.**- Je vous propose de compléter notre ordre du jour par trois rapports en procédure d'urgence, mis à votre disposition sur l'intranet régional et sur KBox :

- le 9 janvier 2018 pour le rapport 18.01.29.57 : « *Établissement public régional "Aéroport Châteauroux Centre" - Convention de financement pour l'année 2018* » ;
- le 17 janvier 2018 pour les rapports :
  - 18.01.29.36 : « *Infrastructures ferroviaires - Approbation de la convention de financement relative aux études et travaux de régénération de la ligne Chartres-Courtalain et attribution d'une subvention* » ;
  - 18.01.01.80 : « *Désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) et modification de la délibération DAP n° 16.01.08 du 4 février 2016* ».

Vous avez été également informés par mail.

Êtes-vous d'accord pour cette évolution de l'ordre du jour ? Nous reviendrons sur ces sujets dans nos débats.

*(Approbation des membres de la Commission permanente)*

### **Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 17 novembre 2017**

**M. le Président.**- Il a été mis à votre disposition sur l'intranet régional le 5 janvier 2018. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas.

*(Le compte rendu du procès-verbal du 17 novembre 2017 est approuvé sans réserve)*

### **Rapport 18.01.01.80 - Désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) et modification de la délibération DAP n° 16.01.08 du 4 février 2016**

**M. le Président.**- C'est un rapport en procédure d'urgence. Après les échanges d'usage, il est proposé :

- titulaires : Anne BESNIER, Estelle COCHARD, Joël CROTTÉ, Jalila GABORET, Isabelle GAUDRON, Philippe LECOQ, Florent MONTILLOT, Cathy MÜNSCH-MASSET ;
- suppléants : Pierre COMMANDEUR, Gérard NICAUD, Fanny PIDOUX, Audrey ROUSSELET, Tania ANDRÉ, Nadine BOISGERAULT, Marie-Agnès LINGUET, Anne LECLERCQ.

Y a-t-il un accord sur ces points ? Pas d'observations ?

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

<b>FINANCES, FONDS EUROPEENS, PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION</b>
---

### **Rapport 18.01.01.49 - Affectation d'autorisations de programme et d'engagement sur le budget « Optimisation des Ressources »**

**Bâtiments matériels mobiliers : nettoyage, études et travaux de bâtiments**

**Système d'information : reprographie**

**Autres dépenses de personnel : action sociale - Assurances risques statutaires**

**Affectation d'autorisations de programme et d'engagement sur le budget « Formation initiale, Lycées, Apprentissage, Vie Citoyenne »**

**Services communs : assurances**

**M. GRICOURT.**- C'est conforme à nos inscriptions au Budget primitif de cette année.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

### **Rapport 18.01.01.56 - Approbation d'une convention pour l'intervention d'un Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) avec le Centre départemental de gestion du Loiret**

**M. GRICOURT.**- Je précise aux collègues de la Commission que nous manquons d'informations précises et que, contrairement aux échanges que nous avons eus, il ne s'agissait pas de conforter l'action de médecine préventive suite au départ du médecin du travail.

Il s'agit bien d'un agent du Centre de gestion, qui effectue les missions d'inspection sur les conditions de travail des agents, notamment au Siège, dans la continuité d'une action en place depuis de nombreuses années.

Sur ce dossier, il y a eu également un avis favorable à l'unanimité des membres de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

### **Rapport 18.01.01.67 - Réseau Forum des droits humains - 15<sup>ème</sup> édition du Forum des Droits Humains - Attribution d'une subvention**

**M. GRICOURT.**- C'est un dossier qui a fait débat entre les membres de la Commission devant le manque de précisions des actions qui ont été portées. Je me suis donc rapproché du cabinet des services pour en avoir quelques-unes. En effet, c'est un nombre conséquent de conférences, d'expositions et de débats, notamment auprès des publics jeunes : collégiens et lycéens, mais pas uniquement.

Sur ce dossier, il y a eu un vote contre des groupes de l'Union de la Droite et du Centre et du Front National et un avis favorable pour les autres membres de la Commission.

Nous sommes convenus que nous souhaiterions avoir pour l'année prochaine quelques précisions supplémentaires sur les événements portés par ce réseau sur l'Orléanais.

**M. le Président.**- Même vote ?

Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Je souhaite préciser notre position.

Plusieurs éléments entrent en ligne de compte dans notre refus, qui n'est pas nouveau puisque nous avons déjà voté contre cette subvention les années précédentes.

Il ne s'agit pas de subventionner un événement ou une manifestation mais un programme annuel, en réalité. C'est simplement le fonctionnement de cette association, qui existe depuis longtemps et qui fonctionne – vous avez énuméré plusieurs de ses actions – mais dont l'activité se déroule dans Orléans et son agglomération et qui n'a pas un rayonnement régional, à mon sens.

Or, il se trouve que le Conseil régional les subventionne à hauteur de 15 000 euros et la Ville d'Orléans de 2 000 euros. On s'attendrait plutôt à voir l'inverse, au regard de l'activité géographique et de l'implantation de cette association.

Par ailleurs, le total des dépenses et des recettes, hors bénévolat – mais la base subventionnable est hors bénévolat –, se monte à 17 500 euros. Il y a seulement 500 euros de recettes propres (cotisations) et 17 000 euros de subvention, dont 15 000 euros de la Région, ce qui est un taux exceptionnel. Pourtant, ce « Forum des droits humains » regroupe une trentaine d'associations. Si l'on arrive à 500 euros de cotisations pour trente associations, cela ne fait pas une cotisation bien élevée par association.

De plus, on remarque le caractère éminemment politique de plusieurs d'entre elles au sein de cette liste de membres : nous avons les Amis du journal *l'Humanité*, l'association Solidarité Loiret Algérie, l'association de Solidarité avec les travailleurs immigrés, etc. D'ailleurs, le caractère politique est tellement marqué que la mairie d'Orléans avait refusé de subventionner à un moment.

À la fois sur la forme et sur le fond, nous nous opposons à cette subvention de 15 000 euros.

**M. le Président.**- Je prends les oppositions des deux groupes.

Monsieur COSYNS ?

**M. COSYNS.**- Monsieur le Président, même argument.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre des groupes Union de la Droite et Front National)*

**M. GRICOURT.**- Monsieur le Président, si vous me permettez une précision, il est vrai que le niveau d'engagement de la Région s'est vu augmenter ces dernières années du fait du retrait de la Ville d'Orléans. Toutefois, de mon point de vue, il peut se justifier au regard du nombre d'interventions auprès des jeunes lycéens et des apprentis. Je vous rappelle que nous avons la compétence des lycées et, jusqu'à ce jour, de l'apprentissage. C'est ce qui justifie le niveau d'engagement du Conseil régional.

#### **Rapport 18.01.01.66 - Désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés**

**M. GRICOURT.**- C'est récurrent, en remplacement d'un agent qui a quitté la collectivité.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

#### **Rapport 18.01.34.58 - Programmes communautaires européens - Recours à deux Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE) au Bureau de la Région à Bruxelles**

**M. GRICOURT.**- Sur ce rapport, les membres de la Commission ont émis un avis favorable, à l'exception d'une abstention du Front National.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National)*

#### **Rapport 18.01.34.59 - PO FEDER FSE Centre-Val de Loire 2014/2020 - Approbation de l'appel à projets FEDER E-santé n° 2 « Expérimentations liées au maintien à domicile des personnes fragilisées »**

**M. GRICOURT.**- C'est le deuxième appel à projets dans ce domaine, qui s'appuie sur le soutien aux expérimentations liées au maintien à domicile des personnes fragilisées. Les échanges ont été très intéressants avec les membres de la Commission sur cette problématique du maintien à domicile et du travail partenarial avec les structures d'accueil des personnes âgées en milieu urbain, mais aussi et surtout en milieu rural.

Cela a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.**- Même vote ?

Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Nous avons un vote favorable, évidemment, mais je ferai une petite remarque.

Nous sommes favorables à cette expérimentation pour développer des outils dans le domaine de ce que l'on appelle l'e-santé : l'accès à la télémédecine, la veille sur les personnes isolées, etc.

En revanche, s'agissant des zones rurales, il faut être attentif à la couverture et à l'accès réseau. Je sais que c'est un autre programme de la Région mais si ces programmes FEDER s'adressent en particulier à ces zones, encore faut-il qu'elles puissent avoir accès aux outils que nous leur proposons. Pour cela, il faut une coordination entre les actions.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AGRICULTURE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE</b>
---

**Rapport 18.01.31.24 - Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services, artisanales et des associations - Modifications de conventions – Désaffectations - Approbation d'un avenant**

**Mme RIVET.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.31.16 - Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services - Lancement d'un volet du PIA3 (Programme d'Investissement d'Avenir) régionalisé - Attribution d'une dotation à BpiFrance Financement - Approbation des conventions de partenariat**

**Mme RIVET.**- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.**- Même vote ?

Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Nous avons un vote favorable mais j'ai une petite question car nous avons vu certains points après la Commission.

Dans les appels à projets, deux types de projets pourront être retenus : ceux de type faisabilité et ceux de type développement de l'innovation. BpiFrance propose aussi d'autres aides dans ce même domaine, notamment une qui intéresserait la Région : l'aide aux entreprises de la filière économique.

Nous aimerions savoir pourquoi ce troisième volet n'a pas été retenu. Il n'est pas spécifiquement exclu mais ce sont trois types d'aides différents que l'on retrouve dans les offres de BpiFrance. Pourquoi ? Peut-être d'autres projets viendront-ils ?

**M. le Président.**- Il n'est pas du tout exclu mais il n'est pas dans ce rapport parce que nous travaillons au niveau des filières. Il va venir.

**M. CHASSIER.**- D'accord.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.31.17 - Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services - Aides aux entreprises - Modifications des délibérations antérieures**

**Mme RIVET.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.31.18 - CAP'Développement Centre-Val de Loire - Volet Commercial et numérique - Participation à un salon national ou à une opération collective de Dev'Up à l'étranger - Récapitulatif d'attribution de subventions régionales au titre de l'année 2017**

**Mme RIVET.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.31.19 - CAP'Asso - Attribution de subventions - Modification des délibérations antérieures - Approbation d'avenants - Adoption du modèle de convention type**

**Mme RIVET.**- Il a été présenté dans différentes Commissions : les membres de la Commission ont émis un avis favorable, avec une non-participation au vote du groupe Front National et une abstention du groupe Écologiste sur le dossier « Hommes et Territoires des agriculteurs de progrès » ; les membres de la Commission « Transports et Intermodalité, Transition Énergétique et Environnement » ont émis un avis favorable, avec une non-participation au vote du groupe Front National ; les membres des Commissions « Tourisme » et « Culture, Sport, coopération décentralisée » ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Si je peux préciser pour le groupe Écologiste, il y a effectivement simplement une abstention sur le dossier « Hommes et Territoires des agriculteurs de progrès ». Ce n'est pas sur le fond ni sur l'intérêt des actions mais sur la forme. « Hommes et Territoires des agriculteurs de progrès » étant une association liée aux chambres d'agriculture, il nous semble que cela ressort de leur mission et ne devrait pas faire l'objet d'un CAP'Asso.

**M. le Président.**- D'autres interventions par rapport à cela ?

Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Nous avons indiqué une non-participation au vote parce que nous arrivons à un stade où il devient difficile de faire des votes séparés. Il y a des critères de fond sur les dossiers, certains que l'on peut approuver ou non. Ensuite, il y a la distinction entre les créations, les renouvellements 1 et les renouvellements 2, 3, etc., sur lesquels nous nous étions déjà prononcés, en espérant une évolution du dispositif. Ce n'est pas ce qui ressort pour le moment. Nous avons entendu en Commission et en COPIL que des renouvellements 4 seraient déjà annoncés pour la fin de l'année.

En contrepartie, encore une fois cette année, on s'aperçoit que l'enveloppe va peut-être atteindre ses limites et qu'il va falloir faire des choix. Curieusement, en COPIL, les choix ont été faits sur le refus de subventionner des activités dans le domaine du social et de l'accompagnement, comme l'ADMR, etc.

Certains choix nous étonnent et le problème de fond reste : celui de pérennisation du dispositif qui était au départ la mise en place d'aides aux associations pour créer un emploi devant se pérenniser, alors qu'il devient une aide récurrente, renouvelée une, deux, trois fois et peut-être maintenant quatre fois.

En attendant une réforme du dispositif, nous ne participerons pas au vote.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une non-participation du groupe Front National et une abstention du groupe Écologiste sur le dossier « Hommes et Territoires des agriculteurs de progrès »)*

**Rapport 18.01.31.20 – Économie sociale et solidaire - Récapitulatif d'attribution de subventions régionales CAP'Solidaire au titre de l'année 2017 - Affectation de crédits pour 2018**

**Mme RIVET.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.31.21 - Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services - Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement à Dev'Up et approbation de la convention Cadre et de la convention annuelle - Attribution d'une subvention à l'association HUB TECH pour les actions de la plateforme collaborative territoriale du Cher et approbation de la convention - Attribution d'une subvention à ULULE pour l'organisation de l'opération « Make in Loire Valley 2017-2018 »**

**Mme RIVET.**- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.31.22 - Conventions de partenariat avec les EPCI - Approbation des conventions de partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et :**

- **La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre**
- **La Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan**

**Approbation des conventions pour la mise en œuvre du dispositif d'aide directe aux petites entreprises entre la Région Centre-Val de Loire et :**

- **La Communauté de Communes du Val d'Amboise**
- **La Communauté de Communes Bléré - Val de Cher**
- **La Communauté de Communes Touraine Est Vallées**

**Mme RIVET.**- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.31.23 - Coopératives d'activités et d'emploi - Attribution d'une subvention à la Coopérative d'activité et d'emploi bâtiment NOVA-BAT**

**Mme RIVET.**- C'est une très belle coopérative d'activité, nouvelle dans la région.

Avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Front National.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National)*

**Rapport 18.01.31.01 - Développement de l'agriculture biologique - Financement du maintien à l'agriculture biologique - Certifications biologiques**

**Mme RIVET.**- Il s'agit de l'attribution du complément FEADER de 200 000 euros qui permet de maintenir le financement de l'agriculture biologique dans notre région.

Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.31.02 - CAP'Filières - Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP'Filières et de la loi NOTRe (réseau GDS) - Approbation du cadre d'intervention de financement de l'animation des filières agricoles, forestière et piscicole - Approbation de conventions - Modification de délibérations antérieures**

**Mme RIVET.**- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.31.04 - CAP'Filières - Validation des dossiers de demandes d'aides avec FEADER :**

- **Mesure 6 : accompagner la transformation du bois dans les zones rurales - Scieries – sous-mesure 6.4 - TO 641**
- **Mesure 5 : accompagner l'anticipation des risques – sous-mesure 5.1**

**Attributions de subventions**

**Mme RIVET.**- Pour l'anticipation des risques, il s'agit essentiellement des tours antigel de protection des vignes.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport ; ceux de la Commission « Finances, Fonds Européens, Personnel et Fonctionnement de l'administration » ont également émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.31.05 - Promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale Attribution de subventions à la Confédération Paysanne du Centre pour le site internet « consommer et produire sans OGM en région Centre-Val de Loire » et « forums thématiques » - Approbation de convention**

**Mme RIVET.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre des groupes UDC et Front National.

**M. le Président.**- Je vous en prie, Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Monsieur le Président, nous avons un peu regardé ce qui se faisait sur cette plateforme.

La première observation que l'on peut faire en y allant, et j'y suis encore allé hier, c'est que l'on trouve un éditorial signé par une Vice-présidente de la Région sur la page d'accueil. Cela fait un peu confusion des genres : on ne comprend pas bien pourquoi sur le site de la Confédération paysanne se trouve un éditorial signé d'une Vice-présidente de la Région.

Alors que nous payons tous les ans, 5 000 ou 6 000 euros pour la mise au jour du site, la Vice-présidente en question est Marie-Madeleine MIALOT. Cela signifie que la mise à jour n'est pas faite très fréquemment, apparemment. De ce fait, on peut douter de la fiabilité. Quand on va voir ensuite sur le site et que l'on cherche les producteurs référencés sans OGM, cette liste est-elle à jour ? Est-elle exhaustive ? Est-ce que ce ne sont pas seulement les producteurs qui cotisent pour y figurer ? Etc. ? Cela pose question concernant la fiabilité de cette plateforme et la méthode.

Nous maintenons donc notre position.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur PELTIER ?

**M. PELTIER.**- Sur ce rapport, nous sommes évidemment très favorables à tout ce qui relève de l'innovation et de la recherche.

Cependant, à titre personnel, je suis très inquiet des évolutions liées aux OGM, portées par des lobbys d'un trop grand nombre de multinationales. Par conséquent, je m'abstiendrai sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre des groupes Front National et Union de la Droite et du Centre, à l'exception de Monsieur PELTIER qui s'abstient)*

**M. le Président.**- Pour la clarté des débats, nous précisons que les fonctions de Marie-Madeleine MIALOT comme Vice-présidente de la Région ont cessé.

**Rapport 18.01.32.10 - CPER- Transfert de technologie (2015-2020) - Attribution de subventions aux CRT CETIM-CERTEC et CRESITT, à ICERMA et aux Plateformes Technologiques de Vierzon (PROTOCENTRE) et du lycée François Rabelais de Chinon pour leurs programmes de diffusion technologique et de diffusion de l'innovation 2018 - Approbation des conventions**

**Mme RIVET.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

<b>ÉDUCATION, APPRENTISSAGE, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES</b>
--

**Rapport 18.01.11.68 - Égalité des chances des lycéens - Accompagnement éducatif - Attribution de subvention**

**Mme COCHARD.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.11.69 - Mobilité des lycéens - Parcours d'Europe - Trans'Europe Centre et actions internationales - Annulation et attributions de subventions**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.11.70 - Numérique éducatif - Équipements, services et usages - Petits équipements SNE**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

**M. le Président.**- Même vote ?

Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Monsieur le Président, nous avons débattu de cette question. Nous avons posé la question en Commission mais nous n'avons pas pu avoir le détail, notamment la répartition des dépenses, puisque parmi le matériel, les tablettes sont à nouveau évoquées. Nous aurions aimé avoir la part qu'elles représentaient, ce qui nous aurait permis de faire un vote séparé sur cette question.

Je ne sais pas si vous avez l'information. Nous avons déposé un amendement lors du vote du Budget primitif sur ces 2 millions d'euros, proposant une réduction mais c'était une estimation puisque nous n'avions pas non plus le détail à cette époque.

En l'état, si nous n'avons pas d'autres précisions, nous préférons nous abstenir.

**M. le Président.**- Madame MÜNSCH-MASSET ?

**Mme MÜNSCH-MASSET.**- En réponse à votre observation, je veux préciser que, dans ce rapport, il s'agit davantage d'investissements et d'opérations relatives au câblage, à la vidéo et aux autocommutateurs, que d'achat de tablettes. Il s'agit de consolider les équipements qui pourraient être obsolètes et qui ne permettent pas une utilisation optimale des outils numériques, que ce soient des ordinateurs ou des tablettes dans les établissements. Nous sommes plus sur des sujets d'infrastructure que d'équipement de tablettes.

**M. le Président.**- Je vous en prie, Madame COCHARD.

**Mme COCHARD.**- La question n'a pas été soulevée lors de la Commission. C'était un peu compliqué peut-être pour les services de répondre à une question non posée.

Elle peut être réabordée, évidemment.

**M. le Président.**- Après ces précisions, est-ce à l'unanimité ?

**M. CHASSIER.**- Abstention.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National)*

**Rapport 18.01.11.73 - Financement des lycées publics - Attribution de dotations et subventions - Restauration et internat - Tarifs de restauration et d'hébergement : modification de la délibération afférente**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.11.74 - Immobilier et équipement des lycées - Constructions, réhabilitations et restructurations - Entretien, maintenance et cadre de vie - Acquisition, renouvellement, réparation de biens meubles - Aide à l'investissement dans l'enseignement privé - Études préalables et foncier - Petits équipements EREEL et EMOP Grandes cuisines - Petits travaux dans les lycées - Attribution de subventions - Affectations : créations, abondements, minoration - Approbation d'un protocole transactionnel dans le cadre de l'opération de restructuration du lycée Dessaignes à Blois**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

**M. le Président.**- Même vote ?

Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Vote favorable.

Je souhaiterais poser une question : ce rapport évoque une modification de programme au lycée Claude de France à Romorantin, à propos du choix de la rénovation des chaudières. Nous n'allons pas revenir sur le dossier qui est suivi au niveau du lycée.

En revanche, je siége à ce conseil d'administration et la question des travaux de rénovation énergétique, c'est-à-dire d'isolation notamment du bâtiment d'internat, a été posée plusieurs fois. Pour le moment, le lycée ne parvient pas à obtenir de réponse de la Région en matière de délai et de programmation. Cela devait être déjà en 2017 mais cela a été reporté. Est-ce que ce sera en 2018 ? En tout cas, le conseil d'administration de l'établissement aimerait bien avoir une réponse, au moins une prévision.

**M. le Président.**- Madame la Vice-présidente ?

**Mme MÜNSCH-MASSET.**- Les opérations de restructuration du lycée Claude de France figurent parmi les priorités de notre programmation des deux prochaines années. Les travaux interviendront en 2019. Le programme doit être encore finalisé pour refaire, en effet, le bâtiment d'internat et un CDI qui sera commun aux deux lycées Claude de France et Denis Papin.

De surcroît, nous avons une prévision de hausse conséquente des effectifs pour l'année prochaine, ce qui nous amènera, dès la rentrée de septembre, à apporter des équipements modulaires nécessaires à l'accueil dans de bonnes conditions des lycéens de ce lycée.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.21.60 - Financement des CFA - Attribution d'acomptes sur les participations au financement conventionnel 2018 à 39 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) - Attribution d'une subvention au titre du soutien à l'hébergement à 11 Centres de Formation d'Apprentis (CFA)**

**Mme COCHARD.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.21.61 - Affectation des crédits - Aide aux employeurs d'apprentis**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.21.62 - Immobilier et équipement des CFA - Plan annuel d'équipement - Affectation de crédits au titre du Plan d'équipements 2018 - Attribution d'une subvention à l'Association Ouvrière des Compagnons du Tour de France (AOCDTF) au profit du CFA des Compagnons du Devoir - Attribution d'une subvention à l'Association pour la Formation Professionnelle des préparateurs en pharmacie (AFPPREC) au profit du CFA de la Pharmacie d'Orléans - Approbation de convention**

**Mme COCHARD.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.21.63 - Numérique éducatif CFA - Attribution d'une subvention au GIP RECIA pour la mise à disposition d'un outil de visioconférence au profit des CFA et des établissements de formations sanitaires et sociales (EF2S) et approbation de convention**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.22.64 - Aides financières attribuées aux élèves étudiants EFSS - Modification de l'affectation des crédits 2017 - Modification de la délibération afférente**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.22.65 - Financement des établissements de formations sanitaires et sociales - Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2018 - Avis concernant la fixation des quotas d'admission en 1<sup>ère</sup> année d'études préparatoires aux diplômes d'État d'infirmier.e, masseur-kinésithérapeute, sage-femme, orthophoniste et psychomotricien.ne pour l'année 2018/2019**

**Mme COCHARD.**- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

**M. le Président.**- Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Avis favorable.

Je désire faire une petite remarque. Dans le titre, vous avez utilisé l'écriture inclusive, contrairement aux recommandations de Monsieur le Premier ministre, mais vous n'êtes pas allés jusqu'au bout. Vous parlez « d'infirmier.e » ; en revanche, après « sage-femme », vous n'avez pas mis entre parenthèses « homme ».

**Mme LINGUET.**- C'est maïeuticien pour les hommes.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

<p style="text-align: center;"><b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, NUMERIQUE, POLITIQUE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT RURAL</b></p>
--

**Rapport 18.01.26.40 - Convention Région/Département d'Eure-et-Loir : volet logements spécifiques - Attribution de subventions au titre des Euréliales Convention Région/Département du Loiret : volet santé - Hébergement des personnes âgées - Attribution de subvention**

**M. VERDIER.**- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.26.41 - « À vos ID » - Attribution de subventions - Modification de la délibération CPR n° 17.05.26.64 du 12 mai 2017 - Sélection d'initiatives - Organisation de la journée de lancement du réseau régional « Oxygène », le lab des initiatives le 31 janvier 2018**

**M. VERDIER.**- Avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Front National.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National)*

**Rapport 18.01.26.45 - Contrats régionaux - Attribution de subventions à diverses opérations au titre des contrats territoriaux - Modifications de délibérations antérieures**

**M. VERDIER.**- Unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.26.46 - Plan urgence inondation - Attribution de subventions aux collectivités et associations ayant subi des dégâts suite aux inondations et coulées de boues du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016**

**M. VERDIER.**- Avis favorable aussi sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.26.75 - CPER 2015-2020 - Attribution de subventions au titre du volet santé du CPER**

**M. VERDIER.**- Unanimité également.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

<b>TRANSPORTS ET INTERMODALITE, TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT</b>
---

**Rapport 18.01.28.44 - Service transition énergétique - Opérations présentées dans le cadre de la convention pluriannuelle État-ADEME-Région 2015-2020 - Accord cadre PTRE (Plateaux Techniques de Rénovation Énergétique) Bourges Plus - Attribution de subvention à ENEDIS (ex-ERDF) - Attribution d'une subvention au Centre national de la Construction Paille (CNCP) Émile Feuillette - Affectation de crédits projet ENVIROBim porté par Envirobat Centre - Annulation de subvention 2 B ENERGIE - Opérations présentées hors convention pluriannuelle État-ADEME-Région 2015-2020 - Convention de partenariat type Région/Syndicats d'Énergie**

**M. FAUCHEUX.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.28.28 - Contrats de Parcs Brenne, Loire-Anjou-Touraine et Perche - Attribution des dotations de fonctionnement 2018 aux trois Parcs naturels régionaux - Part statutaire - Complément de fonctionnement CPER 2015-2020 volet 3**

**M. FAUCHEUX.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.28.38 - Plan Loire Grandeur Nature - CPIER 2015-2020 - Vallée de la Loire - Mission Loire - Attribution de la dotation statutaire 2018 Association LOGRAMI - Attribution de subventions pour le programme d'actions « suivis biologiques des poissons migrateurs » année 2018**

**M. FAUCHEUX.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.28.39 - Agences de l'eau - Contrats Eau Centre - Attribution de subventions à divers bénéficiaires**

**M. FAUCHEUX.**- Je vous signale un erratum, avec la « modification du montant de la subvention au titre du fonctionnement des contrats de bassin en cours d'élaboration : il faut lire 40 953 euros au lieu de 61 353 euros ».

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.28.43 - Prévention des inondations - Attribution d'une subvention à Agglopolys, Communauté d'Agglomération de Blois (41) pour l'acquisition d'un terrain situé dans le chenal de décharge du déversoir de la Bouillie CPIER 2015-2020 - Maisons de Loire - Adoption de conventions entre la Région Centre-Val de Loire et la Maison de Loire du Loir-et-Cher :**

- **adoption de la Convention Verte Cadre 2018-2020**
- **adoption de la Convention Verte 2018-2020 concernant l'investissement**
- **adoption de la Convention Verte 2018 concernant le fonctionnement**

**Attribution de subventions à la Maison de Loire du Loir-et-Cher**

**M. FAUCHEUX.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. FAUCHEUX.**- Suivent maintenant les dossiers Transports.

**Rapport 18.01.29.29 - Adhésion à la Centrale d'achats du transport public**

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.29.30 - Compensation régionale des tarifications TER Centre Val de Loire - Aide régionale complémentaire à la mobilité professionnelle quotidienne des salariés - Modifications du cadre d'intervention de l'aide régionale complémentaire à la mobilité professionnelle quotidienne des salariés Mobillico - Affectation des crédits concernant l'aide à verser aux bénéficiaires Mobillico Centre au titre de l'année 2018**

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.**- Monsieur FAUCHEUX ?

**M. FAUCHEUX.**- Le groupe Écologiste votera pour ce rapport, mais souhaite réémettre, puisque ce n'est pas une position nouvelle, quelques réserves sur le dispositif et donner son positionnement sur son évolution.

Les réserves, déjà exprimées, sont surtout liées au fait que l'on finance des trajets dans le cadre du TGV, alors que cela ne fait pas partie de la compétence obligatoire de la Région et que le dispositif n'est pas non plus plafonné en termes de distance. Quand on travaille sur la lutte contre l'étalement urbain et le rapprochement domicile/travail, nous estimons que ce n'est pas un bon signal que de ne pas plafonner ce dispositif.

Néanmoins, nous sommes favorables au fait que le reste à charge augmente. C'est une bonne nouvelle pour les finances de la Région, cela va diminuer la charge.

**M. le Président.**- Monsieur PELTIER ?

**M. PELTIER.**- Nous nous abstenons.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre)*

**Rapport 18.01.29.31 - Affectation des crédits concernant la prise en charge de la gratuité des frais de transport sur les réseaux RÉMI et TER des apprentis et des élèves internes au titre de l'année scolaire 2017/2018**

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.29.33 - CPER 2015-2020 - Volet territorial - Attribution d'une subvention à la Ville de Blois pour le réaménagement du quartier gare**

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.29.35 - Infrastructures ferroviaires - Approbation de la convention de financement relative aux études avant-projet et projet de régénération de la ligne Bourges-Montluçon**

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.29.36 - Infrastructures ferroviaires - Approbation de la convention de financement relative aux études et travaux de régénération de la ligne Chartres-Courtalain et attribution d'une subvention**

**M. Philippe FOURNIÉ.**- C'est un rapport en procédure d'urgence.

**M. le Président.**- Nous avons évoqué à plusieurs reprises ces sujets et nous sommes aujourd'hui en possession des éléments qui nous permettent de présenter Courtalain.

Monsieur FOURNIER ?

**M. Charles FOURNIER.**- Nous soutiendrons ce rapport mais je souhaite faire plusieurs remarques concernant cette ligne.

Évidemment, elle est importante du fait de sa grande fréquentation : elle fait partie des lignes de 7 à 9 avec beaucoup d'utilisateurs. Il s'agit néanmoins de la responsabilité de l'État. Nous sommes devant une vraie question de choix : la Région palliera-t-elle le fait que l'État et Réseau Ferré de France aient fait le choix de ne plus mettre un centime dans ces lignes de 7 à 9 ?

Nous sommes dans l'obligation de passer ce rapport en procédure d'urgence car il faut que nous actions notre engagement, pour que cela puisse se maintenir dans le programme de travaux et pour articuler entre SNCF et Réseau Ferré de France.

En revanche, l'État, de son côté, n'a pas acté son propre engagement.

Par conséquent, vous avez pu remarquer dans le rapport une situation un peu étonnante : dans le montage du financement de cette intervention, on trouve une ligne qui s'appelle « autre ». On peut supposer que ce sera l'État mais, pour le moment, il y a 5 millions d'euros sur lesquels nous n'avons pas le positionnement clair de l'État.

On nous demande de nous positionner de manière très claire et de dire que nous allons mettre 5 millions d'euros sur la table mais l'État, dans le même temps, ne fait pas cet exercice.

Évidemment, il faut le faire, mais c'est avec le couteau sous la gorge. Il est tout à fait scandaleux que nous soyons mis dans cette position et que nous nous retrouvions sans arrêt à la remorque des décisions prises par SNCF et Réseau Ferré de France, alors que l'État n'assume pas ses responsabilités sur ce point. Ce n'est pas une paille par rapport à ce que nous aurions à financer sur d'autres lignes demain. Le débat reviendra sur d'autres sujets.

C'est une situation peu acceptable que d'avoir un rapport qui dit « autre » – on suppose que c'est l'État – sans avoir en face les engagements de l'État, alors que nous devons faire acte de nos engagements pour respecter un planning.

C'est tout à fait scandaleux !

**M. le Président.**- Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur CHASSIER puis Monsieur Philippe FOURNIÉ.

**M. CHASSIER.**- Je voulais faire la même remarque que Monsieur FOURNIER : on nous présente un rapport et on nous demande de voter un plan de financement avec une ligne indéfinie, qui s'appelle « autre ». Nous ne savons pas quel est cet autre partenaire.

Il est quand même embêtant de voter en l'état un plan de financement avec cette incertitude puisque cela porte sur plus de 45 %, à égalité avec la Région.

Si nous n'avons pas d'autres précisions, ...

**M. le Président.**- Nous allons vous apporter les éléments de précision et je vous dirai ce que je pense de cette situation.

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Pourquoi une procédure d'urgence ? Parce que la réunion qui a eu lieu en préfecture s'est déroulée le 11 janvier. C'est une énième réunion sur cette ligne où nous avons demandé aux services de l'État de s'engager. Ils nous ont répondu « oui » mais sans s'engager formellement.

SNCF Réseau a un comité d'engagement des travaux dans quelques semaines, début mars, dans lequel il faut que l'un des financeurs puisse s'engager. Il est bien évident que si l'État ne s'engage pas, les travaux ne seront pas effectués. Nous n'allons pas payer à sa place.

C'est une ligne en grande souffrance. Nous avons appris dans l'émission « *Envoyé spécial* » qu'elle avait été complètement abandonnée en termes de maintenance. Depuis, nous avons rétabli cette situation.

Trois aspects concernent cette ligne :

- les voyageurs : cet aspect nous concerne ; Charles FOURNIER le disait, c'est une ligne dont la fréquentation augmente ;
- le fret ;
- le dépôt SNCF pour les travaux sur les grandes lignes ferroviaires TGV.

Que ce soit pour le fret ou pour la maintenance SNCF, les trains peuvent rouler à 10 ou 30 kilomètres/heure, ce qui n'est pas envisageable pour nos TER en fonction de l'état du réseau. Or, il nous a été dit qu'en 2018-2019, nos trains rouleraient à 40 kilomètres/heure.

Je le dis assez régulièrement, un cycliste comme Christopher FROOME va plus vite que nos trains !

Pour nous, c'était inacceptable.

Au départ, l'État et le gouvernement nous ont dit que nous devrions financer toutes les lignes de 7 à 9. C'est une vraie discussion politique et générale. À un moment donné, c'est de la responsabilité de l'État, du gouvernement et de sa Majorité parlementaire d'assumer sa compétence. Comme nous l'avons fait juste avant sur Bourges-Montluçon, c'est une question que nous allons et que nous devons porter au niveau de Régions de France pour que l'État assume sa responsabilité.

Nous attendons les décisions du gouvernement suite aux assises de la mobilité et au rapport SPINETTA sur le ferroviaire. Eu égard aux premières déclarations de la ministre des Transports, j'ai bien peur que les petites lignes régionales, qui sont nos lignes d'aménagement du territoire et qui font vivre le cœur de nos territoires, notamment ruraux, soient oubliées. Ce sera à nous, Région, de porter aussi le fer contre ce désengagement déjà existant et qui risque d'être validé par une loi ferroviaire dans quelques mois. C'est un vrai souci pour nous.

Je reviens à cette ligne. Nous avons négocié avec les services de l'État pour ne pas avoir à payer la totalité de sa rénovation qui coûte 46 millions d'euros. Il faut quand même que vous sachiez que cette somme est uniquement pour refaire le ballast, etc. La signalisation, qui est un élément essentiel et moderne pour faire rouler plus de trains avec plus de sécurité, coûtera 16 millions d'euros supplémentaires. Dans les 46 millions d'euros, il n'y a pas la rénovation de la signalisation, qui est toujours faite manuellement, comme 40 ou 50 ans en arrière.

C'est un vrai enjeu pour nous afin de continuer de faire rouler des trains sur nos lignes régionales mais, financièrement, à terme, nous aurons besoin d'avoir un débat et qu'il soit porté par Régions de France auprès du gouvernement et par les parlementaires dans le cadre de la future loi ferroviaire.

Nous défendons l'idée que soit la compétence réelle de l'État reste celle de l'État et il faudra qu'il assume financièrement sa compétence, soit un transfert se réalise mais avec des éléments financiers qui puissent être équivalents.

Pour nous, le sujet est actuellement sur cette ligne, de même que sur les autres ; nous travaillons sur Bourges-Montluçon, Tours-Loches et Tours-Chinon, ainsi que sur les autres lignes appelées 7 à 9, que sont les petites lignes régionales. Comme nous le faisons sur les capillaires fret, nous ne laissons pas tomber les territoires. Cela peut être assez partagé : nous ne voulons pas fermer des lignes au nom de cette logique de métropolisation et de concentration.

C'est pourquoi nous nous engageons, mais il est vrai que la discussion doit être portée aussi politiquement à un niveau supérieur.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur PELTIER ?

**M. PELTIER.**- Comme chacun ici, notre groupe est très préoccupé par la politique et les perspectives tracées par la SNCF, qui s'appuie en plus, depuis quelques années et encore plus depuis quelques mois, sur une vision de l'État qui n'est absolument pas la nôtre, à savoir un mépris de l'aménagement du territoire et des provinces qui s'exprime dans toutes les politiques publiques et particulièrement dans celles mises en œuvre par la SNCF.

Je sais que le président de Région, François BONNEAU, et je le soutiens dans cette perspective, travaille actuellement sur l'apprentissage et la formation professionnelle pour éviter l'obsession jacobine de la recentralisation sur ces sujets. Toutefois, nous vivons la même problématique sur beaucoup d'autres thématiques, particulièrement le ferroviaire et la SNCF.

Au Parlement, nous devons y être vigilants mais, dans cette assemblée, que pouvons-nous faire ? J'ai regardé ce que pratiquaient d'autres Régions.

Monsieur le Président, est-il envisageable que nous puissions mettre en place une convention très stricte de pénalités pour la SNCF en cas de non-respect de tous ses engagements, donc pas simplement sur ce dossier ? Nous souhaiterions que les citoyens aient l'assurance de la part de notre collectivité que nous avons pris conscience de la gravité du problème et que le système de pénalités qui s'applique très régulièrement pour les collectivités, les citoyens et les contribuables puisse être aussi mis en œuvre pour les grands groupes comme la SNCF, dont on ne peut pas dire que les engagements soient régulièrement tenus.

**M. le Président.**- Monsieur FOURNIÉ ?

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Il y a deux éléments.

SNCF Réseau est un établissement public qui gère l'infrastructure, donc en termes d'engagement, il n'y a pas de convention avec la Région.

Néanmoins, concernant la production, c'est-à-dire les 330 trains qui circulent tous les jours dans la région, dans la convention 2014-2020, que nous sommes en train de négocier à mi-parcours, nous appliquons en totalité les 1 million d'euros de pénalités depuis quelque temps. En effet, nous avons atteint fin octobre le niveau de pénalités maximal.

Avec le Président, lorsque nous avons rencontré les autorités nationales de TER, nous avons proposé que le niveau de pénalités soit beaucoup plus important, qu'il soit doublé, triplé et que la base des pénalités soit étendue. Autrement dit, actuellement quand une gare est fermée de façon inopinée, nous ne pouvons pas appliquer des pénalités parce que ce n'est pas prévu dans la convention. Nous allons élargir la base des pénalités et augmenter le niveau de pénalités.

Néanmoins, elles existent déjà.

Le quotidien *Que choisir* aurait mieux fait de lire la convention 2014-2020 avant de s'avancer en disant qu'il n'y avait pas de pénalités en région. Elles existent et nous le disons assez régulièrement : au niveau du compte administratif, lorsque vous voyez la facture, à la fin, de ce que nous payons dans le cadre de la convention TER, nous sommes bien loin du devis initial que nous donne chaque année SNCF.

**M. le Président.**- Charles FOURNIER ?

**M. Charles FOURNIER.**- Je vais faire une métaphore ferroviaire : un FOURNIÉ peut en cacher un autre !

Je vais ajouter un élément au débat.

Les assises de la mobilité n'ont malheureusement pas traité le sujet du modèle économique du ferroviaire. Nous allons nous retrouver éternellement devant cette question parce que ce modèle économique n'existe pas pour le moment. Ce n'est pas simplement la mauvaise volonté de SNCF ou de Réseau Ferré de France, il s'agit de savoir de quelle façon on finance le train.

Nous serons obligés d'avoir une réflexion sur la manière dont la route, le transport aérien ou d'autres modes de transport vont aussi participer au financement du train. Nous aurons une approche équilibrée des mobilités. Nous ne pouvons pas traiter les sujets de manière séparée. À l'heure actuelle, ce modèle n'existe pas. On a abandonné plusieurs hypothèses permettant de le financer. Je me rappelle du Schéma national des infrastructures de transport élaboré sous la présidence de Nicolas SARKOZY, qui prévoyait 250 milliards d'euros de projets de lignes, mais pas un centime derrière.

À présent, tout cela tombe parce qu'il n'y a pas le modèle de financement et que nous avons un vrai problème sur le ferroviaire. On ne le traite que par petits bouts.

Malheureusement, cela n'a pas été au cœur des assises de la mobilité, alors que c'est un sujet fondamental. Alors même que chacun défend les lignes dans son territoire parce qu'il faut le faire, je crains que ce ne soit pas suffisant demain s'il n'y a pas une réflexion beaucoup plus profonde sur le ferroviaire.

**M. le Président.**- Un mot par rapport à ce débat : il y a deux aspects, en effet.

L'aspect des infrastructures est devant nous. J'attends de voir les conclusions des assises de la mobilité. Je ne suis pas certain aujourd'hui, je crains même, que les sujets ne soient que très partiellement abordés parce que nous sommes sur quelque chose de massif, de central pour quasiment toutes les lignes, hors TGV. Et encore, les premières lignes TGV appellent de l'entretien !

Actuellement, les modèles économiques et de l'intervention publique sont une série de défausses de l'État en direction des collectivités territoriales.

Dans un premier temps, cela a été en direction de SNCF Réseau, qui a repris la dette de l'État avec prétendument des péages qui allaient permettre d'éponger tout cela et de développer des interventions. Il n'en a rien été.

La dette a été transférée et n'a fait que s'accroître : on parle aujourd'hui de 30, 40, 50 milliards d'euros.

Le rythme des interventions qui, soyons justes, est supérieur à celui que nous avons observé, puisqu'il a été décidé d'un plan d'intervention un peu plus massif voici trois ans – nous en voyons les effets en termes de travaux –, reste très insuffisant et la ressource n'est pas là. On a transféré les lignes 7 à 9 aux Régions, sans un euro de ressources supplémentaires, alors que ce sont des tickets financiers à un niveau considérable, bien supérieur, en échelle, à ce que nous faisons dans le domaine de notre patrimoine immobilier pour les lycées.

Notre modèle financier est totalement planté et nous avons une urgence car Chartres-Courtalain n'est pas isolée. Philippe FOURNIÉ a raison de dire que ce sont plus de 60 millions d'euros qu'il va falloir réunir, en réalité.

On nous demandait de voter 40 millions d'euros mais nous avons refusé. Alors qu'ils prétendaient que cela ressortait en totalité de notre responsabilité, nous avons dit qu'il ne pouvait pas y avoir d'intervention régionale s'il n'y avait pas une intervention nationale de même niveau. Nous avons obtenu d'isoler une tranche relevant de l'urgence.

Là-dessus, nous y allons à 50 %. C'est la proposition d'aujourd'hui, mais cela ne règle que très partiellement parce que, derrière, reste cette idée que beaucoup de lignes devraient être abandonnées. Je ne suis pas fermé aux évolutions : si certaines d'entre elles ont un très faible niveau d'usagers et que la route peut prendre le relais, il faudra le faire. Cependant, ce n'est absolument pas le cas des lignes dont nous parlons aujourd'hui, qui restent indispensables pour l'aménagement du territoire. Il a été évoqué Chinon, Loches, etc.

Cela relève donc de la crise des modèles.

Deuxième aspect : dans l'expression que j'ai portée, au moment des vœux, j'ai parlé de fermeté vis-à-vis de la SNCF. Nous sommes à nouveau dans un moment de tension forte parce que les usagers et nous-mêmes avons mille raisons de dire que nous sommes insatisfaits.

Nous sommes insatisfaits que la ligne phare de notre région, Chartres-Paris, qui brillait par la qualité de sa régularité, se soit effondrée dans les six derniers mois en termes de qualité et de nombre d'usagers, sans que l'on puisse vraiment nous expliquer pourquoi. Nous demandons en urgence que cette ligne revienne au bon niveau et que les autres continuent à progresser.

Pour le moment, nous n'avons pas satisfaction. C'est la raison pour laquelle la revoyure de la convention, qui devait être bouclée au 31 décembre, ne l'a pas été. Je vais très certainement devoir remettre la pression dans les prochains jours sur la Direction nationale, parce que les propositions actuelles ne sont pas au bon niveau. Nous voulons un système qui mette la SNCF sous tension de qualité. Elle ne peut pas simplement se satisfaire de dire : « Nous avons tout fait. » Ce n'est pas vrai. Une ligne doit fonctionner, tous les responsables des gares, du matériel, du fonctionnement et du personnel doivent travailler ensemble pour une vraie culture du résultat. Nous sommes comptables de ce que nous mettons sur le plan financier et de la qualité du résultat obtenu.

Nous sommes en tension à ce propos.

Comme Philippe FOURNIÉ l'a dit, nous voulons augmenter le niveau des pénalités pour les responsabiliser jusqu'au bout. S'ils ne se retrouvent pas dans leur modèle économique, qu'ils apportent de la qualité : les gens prendront le train et ils s'y retrouveront. Actuellement, des personnes ne prennent plus le train parce qu'elles disent : « C'est trop fréquent que nous ne soyons pas, etc. » Nous pourrions parler d'un nombre significatif de lignes dans notre région.

Nous sommes en tension et en pression.

Comptez à la fois sur le Vice-président et sur moi-même pour porter ce débat jusqu'au bout et jusqu'au résultat, parce que nous ne pouvons pas nous satisfaire de la situation.

S'agissant du vote, Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Pour le vote, nous étions sur une proposition d'abstention en raison de l'incertitude du plan de financement. Ne serait-il pas possible, dans les propositions, d'ajouter dans la ligne « approuver la convention de financement », « sous réserve de la participation » ?

**M. le Président.**- Nous pouvons l'ajouter, même si cela va de soi, bien évidemment. Nous vous faisons voter 50 % mais nous ne vous proposons pas de mettre 100 % si les autres ne venaient pas.

Dans ces conditions, est-ce l'unanimité ?

**M. de GÉVIGNEY.**- Oui.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

### **Rapport 18.01.29.37 - Intermodalité et circulations douces - Affectation des crédits relatif au marché pour la mise en place d'une billettique sur les lignes scolaires du réseau RÉMI**

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.**- Avec une intervention de Benoît FAUCHEUX.

**M. FAUCHEUX.**- Merci de me donner la parole.

*On lit dans ce rapport que la « Région pourra, par ailleurs, recueillir des données d'une grande richesse en termes d'exploitation et de fréquentation du réseau et ainsi affiner sa connaissance des services de transport scolaire et de leur usage, afin d'adapter plus finement l'offre de transport aux besoins des élèves ».*

Simplement, le groupe Écologiste voulait signaler ou insister sur le fait que ces données sont d'une grande richesse mais requièrent aussi une très grande confidentialité. Comme nous venons de nommer un nouveau Correspondant informatique et liberté, nous imaginons que ce sera l'une de ses premières tâches.

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Nous pensions les vendre à McDonald's mais *a priori* nous n'avons pas le droit !

Je plaisante !

C'est un système de billettique embarquée qui sera dans les 1 745 cars scolaires de la région et qui a un double enjeu.

Premièrement, comme le disait Benoît FAUCHEUX, et comme c'est écrit, c'est une meilleure gestion et un meilleur contrôle du travail effectué par les transporteurs en lien avec les AO2.

Deuxièmement, c'est surtout un système qui permettra de sécuriser la chaîne du transport scolaire, c'est-à-dire que les enfants badgeront à l'entrée et à la sortie du car. Nous saurons exactement tous les matins qui y entre. Les derniers événements nous ont montré qu'il fallait avoir véritablement une politique de sécurisation de ces transports scolaires. Demain, nous saurons exactement quels enfants sont présents dans le car et s'ils prennent la bonne ligne, etc. Nous pourrons ajuster les lignes, la présence dans les cars scolaires.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.29.42 - Intermodalité et circulations douces - Avenants aux quatre DSP interurbaines (Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher et Loiret) relatifs à la mise aux couleurs RÉMI des autocars - Affectation de crédits pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation des marchés interurbains de l'Indre et de l'Indre-et-Loire et des marchés scolaires en 2018 - Affectation des crédits relatifs au marché pour la mise en place et la gestion d'une centrale de réservation et d'information RÉMI dans le Cher**

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Nous avons un addendum : « affectation de crédits d'un montant maximum de 600 000 euros pour la mise en place et la gestion d'une centrale de réservation et d'information dans le département du Cher ».

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.29.57 - Établissement public régional « Aéroport Châteauroux Centre » - Convention de financement pour l'année 2018**

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.**- Même vote ?

Monsieur ROULLET ?

**M. ROULLET.**- Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais apporter une précision concernant l'engagement de la Région sur l'aéroport Marcel Dassault, qui est propriété de la Région.

Les années passées, 1 million d'euros étaient pour l'investissement dont une part de l'ordre de 250 000 à 300 000 euros était consacrée à l'entretien de la plateforme. Les 700 000 euros restants étaient pour l'investissement nous permettant, en particulier, de financer ATE, pour une cinquième cabine de peinture. ATE est la première plateforme européenne de peinture d'avions et ils ont du travail pour cinq années.

En ce qui concerne l'autre million d'euros, il ne s'agit en aucun cas d'une subvention, puisqu'il permet à la fois de rembourser les emprunts, de payer les taxes foncières et d'assurer la mission de service public demandée par le Conseil régional, notamment l'ouverture indispensable de l'aéroport 24 heures sur 24, et de faire du transport d'organes.

Au mois de mars, avec le Président, Philippe FOURNIÉ et les administrateurs, que je remercie de leur soutien, nous aurons l'ouverture de la ligne de fret que nous avons rallongée pour 700 000 euros pris en charge par le Conseil régional, donc le propriétaire, afin de faciliter et d'accentuer les capacités en ce qui concerne le fret.

Nous avons choisi une équipe de quatre architectes pour le hangar et la tour. Début mars, Monsieur le Président du Conseil régional pourra annoncer le nom du cabinet retenu. Le montant est à hauteur de 13 millions d'euros, sachant que 3 millions d'euros sont payés par l'aéroport, qui est maître d'ouvrage, et seront ensuite remboursés par l'État. Nous serons en mesure de livrer le hangar qui pourra accueillir un A380.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur FORISSIER d'abord, puis Madame GREFF.

**M. FORISSIER.**- Une petite remarque, Monsieur le Président, d'abord pour soutenir ce que vient de dire le président du conseil d'administration, notre collègue Dominique ROULLET, et pour remarquer que la décision du président de la République de ne pas réaliser l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes devrait nous interpeller à deux titres.

J'ai noté que Monsieur José BOVÉ, qui n'est pas particulièrement l'un de nos amis intimes, a dit qu'il suffisait de transférer tout cela à Châteauroux, qu'il y avait de la place et que ce serait formidable. Je le dis au passage, je ne sais pas si c'est arrivé jusqu'à vous, c'est l'un de vos amis.

Plus sérieusement, nous avons noté que le Premier ministre avait annoncé une réflexion sur l'ensemble des aéroports du Grand Ouest. Or, ni Tours ni Châteauroux n'ont été évoqués. Il paraît extrêmement important que nous puissions avoir une démarche pour bien vérifier que nous sommes intégrés à cette réflexion : c'est ce que je voulais vous demander, Monsieur le Président.

Nous n'allons pas remplacer Notre-Dame-des-Landes à Châteauroux mais il peut y avoir des triangulations avec les plateformes parisiennes. Orly est totalement saturée et Roissy est en voie de l'être, compte tenu de l'évolution exponentielle du transport aérien, qu'on le veuille ou non, qu'on l'aime ou non.

Avec Dominique ROULLET et bien d'autres, j'ai toujours pensé qu'il y avait vraiment quelque chose à jouer sur l'aéroport de Châteauroux, y compris, je le dis ici, pour accueillir des vols programmés que l'on appelle « *charters* » et qui partent actuellement de Roissy, du T3 ou du T9, je ne sais plus. Un habitant de Tours, d'Orléans, de La Châtre ou de Dijon, *a fortiori*, met une journée avant de partir quand il va là-bas : il fait le trajet en voiture et doit trouver à se garer sur les parkings longue durée ; les navettes sont pleines, il doit attendre la suivante, avec les enfants et les bagages ; il met cinq heures pour monter et traverser le périphérique, etc. Je vous la fais courte !

Nous pourrions imaginer avoir des reports de certains vols sur un aéroport comme Châteauroux. D'ailleurs, si je comprends bien, cela se fait déjà d'une certaine façon pour Tours. Nous pourrions trouver des accords avec Aéroports de Paris qui permettraient de désengorger Orly et Roissy et, par récurrence, par report, de servir les objectifs de la connexion avec le Grand Ouest.

Je vous le dis très rapidement, à la hache, de manière très schématique. Nous devrions insister très officiellement pour que les deux aéroports, en particulier celui de Châteauroux qui a un potentiel colossal, soient intégrés activement à cette réflexion que nous promet le Premier ministre à la suite de l'arrêt du projet de Notre-Dame-des-Landes et de son transfert sur la modernisation de Nantes-Atlantique.

**M. le Président.**- Merci.

Madame GREFF ?

**Mme GREFF.**- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes évidemment en plein accord avec Nicolas FORISSIER qui vient d'intervenir et dont j'appuie l'intervention. Nous ne nous sommes pas consultés sur ce sujet mais je souhaitais vraiment attirer votre attention, Monsieur le Président, sur le fait que la Région Centre ne soit pas oubliée dans le schéma que le gouvernement nous a proposé. Il faut être vraiment très attentif et si la pression existe pour la SNCF, il est important que vous fassiez également cette pression auprès du gouvernement, Monsieur le Président.

Ensuite, j'ai une interrogation que je voudrais vous soumettre, Monsieur le Président.

Tous les ans, à la Région Centre, lorsque nous débattons en session, nous sommes amenés à combattre des amendements allant dans le sens de la suppression de subventions pour l'aéroport de Tours. Tous les ans, vous êtes attentif à cela et la Majorité de cette assemblée vote contre ces amendements.

Je vois une évolution tout à fait considérable de l'aéroport de Châteauroux et je n'y vois absolument pas un ombrage. Au contraire, je trouve qu'il mérite toute notre attention.

Néanmoins, je vous pose la question, parce que nous nous interrogeons en région Centre, particulièrement dans l'Indre-et-Loire : la volonté de la Région Centre est-elle de diminuer le trafic de l'aéroport de Tours pour finalement voir sa clôture ?

Jean-Patrick GILLE n'est plus là mais il aurait mieux fait d'être présent.

Il serait bien que nous soyons très attentifs à cela parce que les financements ont été très importants pour l'aéroport de Châteauroux. Vous avez été très clair, Monsieur ROULLET. Le seront-ils autant pour l'aéroport de Tours ? Pouvons-nous considérer qu'en région Centre-Val de Loire, deux aéroports tout aussi importants cohabiteront ? Ou est-ce que ce ne sera plus le cas ?

Vous faisiez référence au transport des organes. Vous savez que c'est un sujet important pour moi. Je vous rappelle que l'hôpital le plus performant en la matière est à Tours. En l'occurrence, aller de Tours à Châteauroux est une perte de temps qui n'est pas valable sur le plan médical.

Sur le plan général, quel sera l'avenir de l'aéroport de Tours ? C'est une question que je pose au Président.

**M. le Président.**- D'accord.

Si nous ouvrons le débat général, nous pouvons terminer à 3 heures mais il est légitime, donc encore une intervention brève et je conclurai.

**M. Charles FOURNIER.**- Ce n'est pas seulement quand je vais intervenir ?

**M. le Président.**- Absolument pas !

**M. Charles FOURNIER.**- Vous connaissez ma brièveté !

Tout le monde veut être constructif, nous l'entendons beaucoup et partout, mais il ne doit pas y avoir de caricatures sur le sujet des positions ni un combat contre les amendements. Chacun a le droit d'exprimer des points de vue.

Concernant le transport aérien, vous omettez systématiquement un sujet : les impacts sur le climat. C'est comme s'il n'existait pas.

Le transport aérien représente 5 % des émissions de gaz à effet de serre. Ce sera multiplié par trois d'ici à 2050. C'est un mode de transport qui a une exception fiscale, dont le carburant n'est pas taxé et qui a été sorti de l'accord de la COP 21 par le travail d'un *lobby* international extrêmement important, l'OACI.

Je veux bien que nous discutons. Nous ne nous positionnons pas contre l'aéroport mais si chacun dans son territoire défend son aéroport, cela fait un, plus deux, plus trois aéroports et une explosion du transport aérien. C'est aussi dans les termes du débat. Si nous voulons avoir un débat complet, nous ne pouvons pas mettre cette question systématiquement de côté.

Par rapport à cela, j'ajouterai que nous ne nous sommes jamais positionnés contre l'aéroport. Nous sommes pour une régulation du transport aérien et pour des règles comparables entre les modes de transport, afin que la concurrence ne soit pas déloyale.

Concernant l'aéroport de Tours, que l'on transporte des greffes n'est pas un problème mais si c'est exclusivement pour le développer en même temps que celui de Châteauroux, on devient sans limites sur cette question. Sous forme de blague, certains évoquent qu'à Châteaudun, il faudrait aussi un aéroport !

Nous ne l'aurons pas là parce qu'il nous faut être brefs mais si nous voulons avoir un débat sérieux, nous devons prendre tous les termes du débat et vous verrez que notre position n'est pas caricaturale. Nous refusons tout simplement de financer au siège et d'apporter des subventions à des compagnies qui ne réussiraient pas à être concurrentielles sans elles.

**M. le Président.**- Pas d'autres interventions ?

Philippe FOURNIÉ ?

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Claude GREFF, il ne faut surtout pas opposer les deux, personne ne le fait.

Charles FOURNIER l'a très bien dit : il faut avoir un vrai débat serein sur l'avenir et la complémentarité des plateformes aéroportuaires et une politique aéroportuaire régionale intégrée dans un schéma national et dans la réflexion du Grand Ouest.

Une petite information : dans le budget prévisionnel, la subvention en fonctionnement pour l'aéroport de Tours se monte à 950 000 euros et pour Châteauroux à 700 000 euros.

J'ai vu certains élus de Tours dire qu'il fallait les mettre à niveau, je ne suis pas sûr que ce soit la logique.

Avec Benoît FAUCHEUX, et nous avons invité d'autres élus, nous avons rencontré le directeur de l'aéroport de Tours. Il travaille actuellement sur l'avenir. Avec les autres partenaires à l'Agglomération, nous avons financé une étude pour connaître l'avenir avec le départ de l'école de chasse. Il est hors de question pour nous de privilégier l'un par rapport à l'autre. Les deux ont leur intérêt mais nous avons une réflexion plus globale à propos de l'aéroport de Tours parce que s'y déroule un changement profond.

Il faut que nous trouvions un nouveau modèle économique. Le directeur envisage d'autres activités que les passagers, ce qui est normal pour une plateforme aéroportuaire. Il va faire des propositions différentes, une étude est en cours, etc.

Comme pour toutes les plateformes aéroportuaires de France, si vous prenez Nantes-Atlantique, il y a les passagers mais une entreprise Airbus est également à côté.

Nous devons avoir un débat serein, en ayant tous les éléments. Nous nous mettrons d'accord sur une politique aéroportuaire, il n'y a aucun souci à ce sujet.

**M. le Président.**- Une dernière réaction de Nicolas FORISSIER, avant de conclure.

**M. FORISSIER.**- Pour réagir à ce que disait Charles FOURNIER, j'ai l'impression qu'il prend le problème à l'envers, avec beaucoup d'arguments qui peuvent être écoutés et entendus.

Notre problème est de défendre le territoire régional.

L'explosion du trafic aérien, le besoin de mobilité de nos concitoyens et concitoyennes, et le développement du tourisme, notamment dans notre région qui a les châteaux de la Loire, entre autres, sont un fait.

Je préfère avoir une politique de développement d'aéroports existant déjà. Personnellement, je ne suis pas malheureux de la décision vis-à-vis de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes parce que je préfère développer Châteauroux ou trouver, le cas échéant, de nouvelles solutions à Tours – comme vient de le dire Philippe FOURNIÉ –, plutôt que continuer à engorger les plateformes parisiennes à coup de milliards et de pollution. Il n'y a pas uniquement la pollution du kérosène sur les plateformes de Roissy, il y a aussi toutes les voitures qui y vont.

Une réflexion est à conduire face à quelque chose qui existe, qui s'impose et qui sera exponentiel. Je le répète : la croissance du trafic aérien sera exponentielle, qu'on le veuille ou non.

Les débats de la COP 21, c'est différent. Je veux bien mais, dans ce cas, mettons-nous d'accord au niveau international.

Pour ce qui nous concerne, nous avons deux plateformes. Nous devons aller jusqu'au bout pour les défendre. Je suis prêt – j'imagine que c'est le cas aussi de Guillaume PELTIER –, en tant que parlementaire, à appuyer ce que vous ferez, Monsieur le Président, pour que nous puissions intégrer de manière forte ces plateformes dans la réflexion promise par le gouvernement.

La COP 21 est un autre débat.

**M. Charles FOURNIER.**- Non !

**M. FORISSIER.**- Concrètement, pour nous, ici, en Commission permanente, que voulons-nous faire de nos aéroports ?

Même si vous voulez entrer dans le débat de la COP 21, je préfère avoir le développement de Châteauroux plutôt que celui de Roissy, avec de nouvelles pistes dans les meilleures terres à blé d'Europe. Cela me paraît clair.

**M. le Président.**- Quelques points à ce propos.

D'une part, Nicolas FORISSIER, le débat ne peut pas être uniquement régional, y compris nous concernant ; il est nécessairement national et régional. Nous sommes sur un grand débat d'aménagement du territoire, qui doit situer la place de l'aérien dans une vision globale de la mobilité. Nous devons prendre en compte tous les paramètres : ceux du développement économique, de l'aménagement du territoire et du réchauffement climatique.

Nous ne pouvons pas faire l'effort que nous effectuons sur le ferroviaire à coups de milliards d'euros – nous venons d'en parler – et dire que le modèle sur lequel nous travaillons serait indifférent à cette problématique. Je ne dis pas que ce doit être le seul mais cela doit absolument entrer dans la boucle.

D'autre part, je rejoins ce qui a été dit, l'hyperconcentration du ferroviaire en son temps a donné le résultat actuel : une difficulté de développement de nos régions.

Pour le modèle aérien, il est utile que nous ayons une vision qui ne soit pas hyperconcentrée.

À cet égard, la plateforme qui était envisagée participait de cette hyperconcentration. Même si on l'habillait d'une certaine manière en disant Grand Ouest, il y avait ce sujet.

J'ai engagé des démarches en ce sens : j'ai rencontré très récemment le président du Conseil national de l'aviation civile Gilles SAVARY et nous aurons un grand débat, consécutif à la décision prise pour Notre-Dame-des-Landes, sur ce que sera la répartition de l'offre dans les années qui viennent.

À l'évidence, aura lieu un rapport de force difficile car Aéroports de Paris n'a aucune vision durable ni aucune vision de l'équilibre mais défend des intérêts de concentration.

Dominique ROULLET était avec moi et nous avons vu, sur des aspects de fret, combien c'était uniquement leur intérêt. D'ailleurs, lorsque vous regardez ce qu'il se passe, vous avez une baisse de l'utilisation de Beauvais parce que Roissy est en train de passer des accords avec les *low-cost*, de manière à hyperconcentrer, puisqu'ils avaient encore des possibilités de développement avec les quatre pistes. Pour le moment, ils ont une vision de concentration et d'intérêt exclusif de leur équilibre.

De notre côté, en effet, nous avons la vision de l'aménagement du territoire.

Je le dis, ce n'est pas pour faire polémique mais c'est parce que je le sais : il y aura dans les débats la prise en compte de Tours et de Châteauroux : nous y veillerons. Une considération sera portée au potentiel – même s'il n'est pas considérable – de Châteaudun, c'est prévu ainsi. Fabien VERDIER s'en préoccupe. C'est dans la boucle des études nationales. Je préfère que ce soit partagé entre nous parce que cela fait partie de la situation.

Aujourd'hui, quelle est notre priorité ? En toute transparence, elle est de faire en sorte que Tours, qui est notre principale plateforme régionale pour les passagers et qui le restera, puisse continuer à se développer. C'est très important pour le tourisme, d'autant que c'est une métropole, etc.

Comme c'est Grand Ouest qui est un peu affaibli par la décision, nous avons certainement un rôle à jouer. En même temps, je ne connais pas de plateforme régionale qui se développe sans l'implication des forces économiques.

S'il y a eu un trou d'air, permettez-moi l'expression, du côté de Tours, ce n'est pas la faute des collectivités territoriales, c'est le désengagement unilatéral de la CCI qui n'est pas acceptable parce qu'il n'y a pas de développement de plateforme régionale avec un but économique sans contribution des forces économiques.

Dans ce cadre, il nous faut trouver l'équation mais on ne peut pas dire : vous sortez du système.

Dominique ROULLET porte cela avec une grande détermination : il y a un aéroport propriété de la Région, puisque nous avons choisi qu'il en soit ainsi lors d'une décision de 2004, qui a des vocations industrielles fondamentales, des vocations de fret, pour lesquelles vous avez participé, et je vous en remercie, à apporter des financements d'équilibre à un moment où c'était extrêmement difficile. Nous y avons cru. À présent, cela repart à la hausse, c'est une très bonne chose, et l'embranchement y contribue, en effet.

De manière complémentaire, il est nécessaire de développer du trafic aérien de passagers, dès lors que c'est dans une vision d'aménagement du territoire, articulée avec l'offre ferroviaire et non pas redondante.

Honnêtement, entre Tours et Châteauroux, il n'y a pas de concurrence pour les passagers. Pour ce qui est de l'augmentation que nous observons à Châteauroux, ce ne sont pas des personnes qui iraient à Tours. Cela correspond à un autre espace d'aménagement interrégional, avec une plateforme de niveau national, et nous ne devons pas entrer dans cette logique de concurrence. Centralement, les passagers sont à Tours ; il faut qu'ils continuent à l'être et nous devons trouver un équilibre à Châteauroux avec les fonctions industrielles et de fret.

Oui, mille fois oui, nous sommes et nous resterons dans ce débat et il ne serait pas inutile qu'il puisse y avoir là-dedans une expression au sein de notre SRADDET.

Je tiens très fort à ce que nous associions les enjeux de l'environnement à ceux de la mobilité qui est l'un des éléments du dérèglement climatique actuel et nous ne pouvons pas traiter ces sujets indépendamment ; cela suppose des complémentarités. Il nous faudra y réfléchir et faire en sorte que nos concitoyens participent complètement de cette vision du développement du territoire, qui doit prendre non pas toute la place mais une place tout à fait significative ; je pense notamment aux enjeux de tourisme et économiques.

Y a-t-il d'autres interventions à ce propos ? (*Réponse négative*)

(*Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non participation au vote de M. ROULLET*)

#### **Rapport 18.01.29.77 - Maintenance ferroviaire - Modernisation et création d'équipements de maintenance ferroviaire**

**M. Philippe FOURNIÉ.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(*Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité*)

**M. le Président.**- Merci pour les échanges au détour de ces rapports.

### **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

#### **Rapport 18.01.23.08 - Partenariats, Recherche, Enseignement supérieur - Attribution de subventions au Centre de mobilité des Universités de Tours et d'Orléans pour le soutien aux actions menées en lien avec le Studium dans le domaine de la mobilité internationale et approbation des conventions**

**M. COMMANDEUR.**- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(*Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité*)

**Rapport 18.01.32.07 - Développement de la recherche en région - Attribution d'une subvention pour le programme général 2018 du Studium et approbation de la convention**

**M. COMMANDEUR.**- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.32.09 - CORIT- Adhésion de la Région à l'AFHYPAC**

**M. COMMANDEUR.**- L'AFHYPAC est une association qui travaille sur l'hydrogène.

Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.32.11 - Bourses doctorales - Attribution des quotas de bourses - Approbation de l'appel à propositions des bourses doctorales « régionales » et cofinancées pour 2018**

**M. COMMANDEUR.**- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.32.12 - Colloques et programmes d'études - Attribution de subventions pour l'organisation de colloques scientifiques**

**M. COMMANDEUR.**- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

**M. le Président.**- Charles FOURNIER ?

**M. Charles FOURNIER.**- Ce sera pour nous un vote favorable.

Concernant un colloque sur les nano-alliages, c'est l'occasion pour nous de rappeler l'importance du principe de précaution.

N'en déplaise, le rôle des Écologistes est souvent d'être des lanceurs d'alerte sur des sujets d'importance. Des applications peuvent être intéressantes mais il subsiste de vrais risques pour l'environnement, pour les travailleurs et pour les riverains des sites dans lesquels les nanotechnologies sont utilisées.

En l'occurrence, nous avons posé la question et on nous a répondu que ce principe n'était pas pris en compte dans ce colloque. Pour nous, ce n'est pas le colloque en lui-même car il y a une liberté de recherche que nous ne contestons pas. Il y a sans doute nécessité à faire des recherches à ce sujet, mais ce sont toutes les applications. C'est l'occasion pour nous de rappeler ces risques et que ce ne soit pas simplement une vision un peu béate du progrès qui serait au service de l'Homme mais ne poserait aucune difficulté pour lui ni pour l'environnement.

**M. le Président.**- Anne BESNIER ?

**Mme BESNIER.**- Les nanotechnologies sont un exemple mais il y en a d'autres dans la recherche scientifique pour laquelle je tiens à rappeler que si l'on ne fait pas des colloques, si l'on n'échange pas sur tous ces sujets, ils ne sont pas abordés, d'où l'intérêt d'organiser des colloques de ce type.

**M. Charles FOURNIER.**- Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas en faire.

**Mme BESNIER.**- Je répète qu'il faut discuter de ces sujets et faire de la recherche. Nous ne pouvons pas l'éliminer.

**M. Charles FOURNIER.**- C'est ce que j'ai dit en substance.

**M. le Président.**- Ils sont donc d'accord.

Est-ce à l'unanimité ?

**M. Charles FOURNIER.**- Je me demande, maintenant !

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

<b>CULTURE, SPORTS ET COOPERATION DECENTRALISEE</b>
---

**Rapport 18.01.24.50 - Aménagement culturel du territoire - Publics - Publics prioritaires - Attribution de subvention**

**Mme SINSOULIER-BIGOT.**- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.24.51 - Architecture et art contemporain - Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) - Attribution de subventions à l'EPCC FRAC Centre-Val de Loire pour ses programmes d'activités, d'acquisition d'œuvres et d'équipement et approbation de la convention annuelle 2018**

**Aménagement culturel du territoire - Publics - Aménagement culturel du territoire - Autres opérations de fonctionnement**  
**Attribution d'une subvention exceptionnelle - FRAC Centre-Val de Loire**

**Mme SINSOULIER-BIGOT.**- Avis favorable à l'unanimité pour ce rapport.

**M. le Président.**- Même vote ?

Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Monsieur le Président, notre collègue était excusée en Commission de la culture. Nous ne voterons pas ce rapport, pour notre part.

Nous espérons une amélioration, un infléchissement de la gestion du FRAC, à la suite du changement de directeur. Nous espérons aussi une redynamisation avec cette biennale de l'architecture et nous nous apercevons que ce n'est pas le cas. Il nous paraît difficile de voter un budget dans lequel, sur 2,7 millions d'euros de dépenses, les entrées et la billetterie ne représentent que 10 000 euros. Nous ne sommes même pas à zéro quelque chose pour cent. Il y a vraiment un problème.

Ce FRAC ne rencontre pas son public. Je ne sais pas comment on pourrait faire pour attirer davantage, c'est peut-être un problème de contenu, d'offre.

En tout cas, il me paraît difficile de voter un budget équilibré de cette façon, pratiquement uniquement par l'argent public.

**M. le Président.**- Madame la Vice-présidente ?

**Mme SINSOULIER-BIGOT.**- Je vous invite très simplement à venir au FRAC mais déjà en Commission et au conseil d'administration du FRAC. Je pourrai vous expliquer plus largement et plus sereinement le fonctionnement en termes d'acquisitions, de conservation des collections et de diffusion de la collection d'art contemporain.

Je pense que l'entrée par la fréquentation du public n'est pas le seul critère d'évaluation de cette structure. Dans tous les cas, je vous invite vraiment à vous y intéresser et à venir au conseil d'administration et aux Commissions.

**M. le Président.**- Je prends le vote.

**M. CHASSIER.**- Contre.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre du groupe Front National)*

#### **Rapport 18.01.24.52 - Industries culturelles**

**A/ Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique (CICLIC) - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, approbation de la convention afférente et affectation des crédits pour l'agence CICLIC - Château-Renault (37)**

**B/ Festivals, manifestations livre et cinéma, audiovisuel Attribution d'une subvention et approbation d'une convention semestrielle avec l'Association des Cinémas du Centre - Tours (37)**

**Mme SINSOULIER-BIGOT.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

#### **Rapport 18.01.24.53 - Patrimoine culturel**

**Chaumont**

**EPCC Chaumont : attribution de contributions - Approbation de la convention annuelle 2018**

**Conservation du patrimoine culturel**

**CPER - Valençay : attribution de subvention en investissement - Approbation de la convention afférente**

**Événements et réseaux culturels - Recherche Inventaire général**

**Association Rencontre avec le Patrimoine Religieux (ARPR) : approbation de la convention cadre 2018-2020 - Attribution de subventions en fonctionnement - Approbation des conventions annuelles 2018 afférentes**

**Mme SINSOULIER-BIGOT.**- Il fait l'objet d'un erratum : « *Il convient de compléter le délibératif par la phrase suivante : "approbation de la convention-cadre 2018/2020 entre la Région Centre-Val de Loire et l'association Rencontre avec le Patrimoine Religieux".* »

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

#### **Rapport 18.01.24.54 - Spectacle vivant**

**A/ Institutions, Lieux et Réseaux - Attribution de subventions pour des structures et approbation des conventions afférentes - Modification de la délibération afférente avec l'association FracaMa (Orléans - 45) et approbation d'un avenant à la convention 2017 n° 00115815 et 00115816**

**B/ Insertion et professionnalisation - Attribution de subventions pour des structures et approbation des conventions afférentes**

**Mme SINSOULIER-BIGOT.**- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.**- Même vote ?

**M. CHASSIER.**- Pour nous, ce serait un vote séparé, avec un vote contre sur le point A et favorable sur le point B.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Front National sur l'attribution de subventions pour des structures dans le cadre des institutions, lieux et réseaux)*

**A/ Institutions, Lieux et Réseaux - Attribution de subventions pour des structures et approbation des conventions afférentes - Modification de la délibération afférente avec l'association FracaMa (Orléans - 45) et approbation d'un avenant à la convention 2017 n° 00115815 et 00115816**

**Rapport 18.01.24.55 - Sensibilisation - Éducation artistique et pratiques amateurs - Attribution d'une subvention à l'association « La Fabrique Opéra-Val de Loire » et approbation de la convention afférente**

**Mme SINSOULIER-BIGOT.**- « La Fabrique Opéra-Val de Loire » propose cette année *My Fair Lady*.

Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.25.47 - Manifestations sportives - Affectation de crédits - Attribution de subventions**

**M. MOULAY.**- C'est le rapport habituel pour soutenir toutes les associations sportives développées dans notre territoire.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Écologistes sur l'attribution de subventions pour les sports motorisés. Vous avez en annexe la liste des manifestations soutenues dans le cadre de cette Commission permanente.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre du groupe Écologiste concernant l'attribution de subventions pour les sports motorisés)*

**Rapport 18.01.25.48 - Sport de haut niveau**

**I/ Partenariats des clubs élités associatifs et partenariats des clubs élités professionnels : attributions d'aides au titre de la saison sportive 2017/2018**

**II/ Aides aux athlètes listés « Jeune » ou « Espoir »**

**M. MOULAY.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport. Là aussi, vous avez les annexes.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

<b>TOURISME</b>
-----------------

**Rapport 18.01.30.25 - CAP'Hébergement touristique pour tous - Renforcer l'offre d'hébergements - Attribution de subventions - Modification d'une délibération et approbation d'un avenant**

**Mme de CRÉMIERS.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, qui rencontre de nombreux dossiers. Cela se constate rapport après rapport depuis la refonte du CAP'Hébergement touristique pour tous.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.30.26 - Promotion et animation touristique  
CRT hors CPER - CRT Patrimoine ligérien CPIER 2015-2020  
Avenant n° 1 d'une convention avec le Comité régional du Tourisme Centre-Val de  
Loire - Approbation de l'avenant - Modification de la délibération antérieure**

**Mme de CRÉMIERS.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.30.27 - CAP'Développement Tourisme et Loisirs - Attribution de subventions à divers bénéficiaires - Approbation d'une convention d'attribution de subventions - Modification de la délibération afférente - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention**

**Mme de CRÉMIERS.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>
----------------------------------

**Rapport 18.01.20.13 - Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi - Formations subventionnées - Attribution de subventions 2018 pour le fonctionnement de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance de Tours et de Blois - L'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance d'Orléans Val de Loire - Approbation des conventions**

**M. NICAUD.**- Avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Front National.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National)*

**M. le Président.**- Je vous en prie, Monsieur COSYNS ?

**M. COSYNS.**- Vous notez dans la présentation qu'il existe en région Centre-Val de Loire une École de la 2<sup>ème</sup> Chance à Tours, avec une antenne à Blois, et une autre à Orléans, portée par l'Association de gestion du dispositif « 2<sup>ème</sup> Chance » d'Orléans Val de Loire. J'ai la certitude qu'il en existe une troisième à Bourges, à Osmoy précisément.

**M. le Président.**- Monsieur GILLE ?

**M. GILLE.**- C'est une EPIDE.

**M. COSYNS.**- C'est une École de la 2<sup>ème</sup> Chance. Elle porte le même statut sur le plan régional. Elle est traitée dans le cadre de « convention autre ».

**M. GILLE.**- L'EPIDE est une association nationale, plutôt d'émanation de l'État, alors que les Écoles de la 2<sup>ème</sup> Chance sont des émanations territoriales. D'une certaine manière, dans l'esprit, ce sont des dispositifs « 2<sup>ème</sup> Chance » mais avec des fonctionnements et des financements très différents.

**M. COSYNS.**- Sans prolonger le débat, il me semble qu'ils ont changé le statut ; l'État se serait désengagé.

**M. GILLE.**- C'était une initiative d'État mais c'est une association qui a la particularité d'être nationale ; elle gère l'ensemble des EPIDE du territoire.

**M. COSYNS.**- D'accord, je vous remercie.

**M. le Président.**- Précision importante, merci.

Madame GAUDRON, sur ce point ?

**Mme GAUDRON.**- Pour répondre à notre collègue, ce sera dans un autre document mais les EPIDE ont notre soutien comme les Écoles de la 2<sup>ème</sup> Chance.

**Rapport 18.01.20.14 - Modifications de délibérations antérieures - Approbation d'avenants**

**M. NICAUD.**- Il y a un avis favorable de la Commission et une abstention du groupe Front National, à l'exception de la convention du CREPS de Bourges, et approbation de l'avenant n° 5 sur le FSE/IEJ 2015-2016.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National à l'exception à la convention du CREPS de Bourges et l'approbation de l'avenant n° 5 de la subvention FSE/IEJ 2015-2016)*

**Rapport 18.01.20.15 - Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi - Formations subventionnées - Attribution de la subvention de fonctionnement 2018 à l'AGCNAM (Association de Gestion Conservatoire National des Arts et Métiers) Région Centre-Val de Loire et approbation de la convention 2018**

**M. NICAUD.**- Approbation de la Commission et abstention du groupe Front National.

**M. le Président.**- Même vote ?

Madame BEAULIER ?

**Mme BEAULIER.**- Ce sera favorable.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.20.71 - 45<sup>èmes</sup> Olympiades des Métiers - Sélections régionales - Attribution de subventions**

**M. NICAUD.**- Unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 18.01.20.72 - Service public de l'orientation - Orientation - Valorisation des métiers - Attribution de subvention**

**M. NICAUD.**- Là aussi, approbation à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Nous en avons terminé avec les rapports. Il me reste à vous dire que nous nous retrouverons le 16 février pour notre prochaine Commission permanente et en séance plénière le 22 février sur une seule journée.

Merci à vous. Très bonne fin de journée.

*(La séance est levée à dix heures cinquante-six)*

**Orléans, le 19 janvier 2018**

**Le Président du Conseil régional,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**François BONNEAU**

**Marc GRICOURT**